

03-SOCIÉTÉ
FAMILLE
ENFANT

03-SOCIÉTÉ
FAMILLE

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



03-SOCIÉTÉ
FAMILLE
ENFANT

03-SOCIÉTÉ
FAMILLE

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



03-SOCIÉTÉ
FAMILLE
ENFANT

03-SOCIÉTÉ
FAMILLE

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



03-SOCIÉTÉ
FAMILLE
ENFANT

03-SOCIÉTÉ
FAMILLE

01-TEMPS
TEMPS
JOUR

20 novembre – Journée mondiale de l’enfance

La Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954 et est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants. Le 20 novembre marque le jour de l’adoption par l’Assemblée de la Déclaration des droits de l’enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l’enfant, signée en 1989. Les mères et les pères, les enseignants, les infirmières et les médecins, les dirigeants ou les militants de la société civile, les chefs religieux ou de communautés, les chefs d’entreprises et les professionnels des médias, de même que les jeunes et les enfants eux-mêmes, peuvent jouer un rôle important et faire de cette Journée mondiale de l'enfance un événement à part dans leur société, pour leur communauté ou pour leur pays.

20 novembre – Journée mondiale de l’enfance

La Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954 et est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants. Le 20 novembre marque le jour de l’adoption par l’Assemblée de la Déclaration des droits de l’enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l’enfant, signée en 1989. Les mères et les pères, les enseignants, les infirmières et les médecins, les dirigeants ou les militants de la société civile, les chefs religieux ou de communautés, les chefs d’entreprises et les professionnels des médias, de même que les jeunes et les enfants eux-mêmes, peuvent jouer un rôle important et faire de cette Journée mondiale de l'enfance un événement à part dans leur société, pour leur communauté ou pour leur pays.

20 novembre – Journée mondiale de l’enfance

La Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954 et est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants. Le 20 novembre marque le jour de l’adoption par l’Assemblée de la Déclaration des droits de l’enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l’enfant, signée en 1989. Les mères et les pères, les enseignants, les infirmières et les médecins, les dirigeants ou les militants de la société civile, les chefs religieux ou de communautés, les chefs d’entreprises et les professionnels des médias, de même que les jeunes et les enfants eux-mêmes, peuvent jouer un rôle important et faire de cette Journée mondiale de l'enfance un événement à part dans leur société, pour leur communauté ou pour leur pays.

20 novembre – Journée mondiale de l’enfance

La Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954 et est célébrée chaque année le 20 novembre afin de promouvoir le respect et les droits des enfants. Le 20 novembre marque le jour de l’adoption par l’Assemblée de la Déclaration des droits de l’enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l’enfant, signée en 1989. Les mères et les pères, les enseignants, les infirmières et les médecins, les dirigeants ou les militants de la société civile, les chefs religieux ou de communautés, les chefs d’entreprises et les professionnels des médias, de même que les jeunes et les enfants eux-mêmes, peuvent jouer un rôle important et faire de cette Journée mondiale de l'enfance un événement à part dans leur société, pour leur communauté ou pour leur pays.